

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE  
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur NICOLLE**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du 21 février 2019 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

|     |  |
|-----|--|
| 1.  | Un contrat passé entre la ville et l'association Rolling Mômes pour la représentation le 13 février 2019 au centre d'accueil de loisirs B. Malon maternel        |
| 2.  | Un contrat passé entre la ville et Michel LEROY, mandataire de L.M Animations pour l'animation au club Lacroix le 10 février 2019                                |
| 3.  | Un contrat passé entre la ville et Aude LALIS pour l'animation de conférences au club Lacroix le 5 février, 5 mars et 10 avril 2019                              |
| 4.  | Un contrat passé entre la ville et Jean-François LAGROST pour la prestation du concert classique le 3 février 2019 à l'Hôtel de Ville                            |
| 5.  | Un contrat passé entre la ville et Romain PETIOT pour la prestation du concert classique le 3 février 2019 à l'Hôtel de Ville                                    |
| 6.  | Un contrat passé entre la ville et E. Didier pour l'animation de deux sessions de 11 séances de yoga au club Lacroix   |
| 7.  | Un contrat passé entre la ville et la micro-entreprise EQUILIBRES pour l'ensemble des séances de l'atelier Sophrologie au club Lacroix                           |
| 8.  | Un contrat passé entre la ville et C. Danis Rigouin pour l'ensemble des séances de l'atelier « MIAM O FRUITS » au club Lacroix                                   |
| 9.  | Un contrat passé entre la ville et l'association Olympio pour l'animation « La mosaïque » le 5 décembre 2018 au centre d'accueil de loisirs B. Malon élémentaire |
| 10. | Un contrat passé entre la ville et l'association Petits Débrouillards pour des prestations entre le 4 juillet et fin novembre 2018                               |
| 11. | Un contrat passé entre la ville et Christian Gaudin pour l'animation de 8 ateliers de bande-dessinées sur février et mars 2019                                   |
| 12. | Un contrat passé entre la ville et l'association AZUREMENT pour la représentation de « BON APPETIT MONSIEUR BOULIMIE » le 5 mars 2019 à l'école B. Malon         |

|     |   |
|-----|---|
| 13. | Un contrat passé entre la ville et l'association WISA pour l'animation d'un stage Roller le 27,28 février et 1, 4, 5 et 6 mars 2019   |
| 14. | Désignation du Cabinet DSC Avocats pour représenter la commune dans le cadre d'une affaire relative à l'insalubrité d'un logement au 14 rue Gambetta au Kremlin-Bicêtre (décision 2019-002):  |
| 15. | Un contrat passé entre la ville et SWANK films distribution pour la diffusion du film Nuit du chasseur à la médiathèque le 15 février 2019  |
| 16. | Un contrat passé entre la ville et ESPORT PRO pour l'animation d'atelier d'initiation à l'e-sport sur 13 séances entre mars et juin 2019 auprès de jeunes Kremlinois  |
| 17. | Un contrat passé entre la ville et Frédérique STIETEL pour la création et réalisation graphique de 18 plaques historiques pour la ville pour la représentation de « BON APPETIT MONSIEUR BOULIMIE » le 5 mars 2019 à l'école B. Malon |
| 18. | Un contrat passé entre la ville et Christian Gaudin pour des illustrations ponctuelles sur l'année 2019   |
| 19. | Un contrat passé entre la ville et SWANK films distribution pour la diffusion du film COCO à la médiathèque le 5 mars 2019  |
| 20. | Un contrat passé entre la ville et le CIDJ pour une intervention lors du forum des métiers en direction des collégiens et lycéens scolarisés  |
| 21. | Un contrat passé entre la ville et le club sportif et artistique du Fort du Kremlin-Bicêtre pour l'animation de 4 ateliers le 27 février 2019, et le 1 <sup>er</sup> et 2 mars 2019 à la médiathèque                                  |
| 22. | Un contrat passé entre la ville et M. Julien LEVESQUE pour l'animation « Rencontre autour de la Rikikivalise le 9 mars 2019 à la médiathèque  |
| 23. | Un contrat passé entre la ville et la société NUMERICITE pour l'hébergement et suivi du site internet ainsi qu'une journée de formation   |
| 24. | Un contrat passé entre la ville et la société Ethic Etapes Val de Loire pour un hébergement le 6 mars 2019  |
| 25. | Un contrat passé entre la ville et la société Blobfish Blues Production pour l'accompagnement du projet LANG'AGE IBOX/LA BOITE A JE de février à novembre 2019  |
| 26. | Un contrat passé entre la ville et M. Hamzi BOUZIANE pour l'animation d'un spectacle de magie le 28/02/2019 à l'Espace jeunesse   |
| 27. | Un contrat passé entre la ville et la société Nouveaux Horizons pour la création de l'exposition et du documentaire « Marv(elle) » du 25 février au 5 avril 2019 à la médiathèque   |
| 28. | Un contrat passé entre la ville et la société Nouveaux Horizons pour la réalisation d'un stage de boxe et remise en forme les 25, 28 février 2019, les 5 et 7 mars 2019 au stade des Esselières et à l' Espace Maigné                 |
| 29. | Un contrat passé entre la ville et Creative Valley Groupe pour le montage et animation de tables rondes les 8 et 9 mars 2019 autour de la thématique du e-sport   |
| 30. | Un contrat passé entre la ville et ESPORT PRO SAS pour l'organisation d'une compétition e-sport du 7 au 10 mars 2019 à la médiathèque   |
| 31. | Un contrat passé entre la ville et l'auto-entrepreneuse A.RICHARD GARCIA pour animer 3 ateliers « Soins » au club Lacroix   |

|     |   |
|-----|---|
| 32. | Un contrat passé entre la ville et l'association ANJOS GUERREIR 'OSS PARIS BRASIL pour une animation musicale le 8 mars 2019 au club Lacroix  |
| 33. | Un contrat passé entre la ville et SHELLAC pour la projection d'un film à la médiathèque le 15 mars 2019  |
| 34. | Un contrat passé entre la ville et la société Swank Films Distributions France pour la projection de films à la médiathèque le 14 juin 2019   |
| 35. | Un contrat passé entre la ville et la société STUDIA Digital pour reprendre les prestations assurées jusqu'alors par TELINO/STUDIA  |
| 36. | Un contrat passé entre la ville et l'association Societat Valentinas pour 5 représentations le 9 mars dans le cadre de l'évènement NUMERIKB à la médiathèque.                                     |
| 37. | Désignation du Cabinet Seban et Associés pour un conseil en matière de vie associative (décision 2019-003)  |
| 38. | Un contrat passé entre la ville et le SMEAG pour l'accueil à la base de loisirs de Moisson Mousseaux de 32 enfants maternels et accompagnants du 22 au 24 juillet 2019                            |
| 39. | Un contrat passé entre la ville et l'entreprise EXPOGRAPH pour la réalisation et pose d'une plaque commémorative au Monument aux Morts « Aux femmes victimes des guerres 1914-1918 et 1939-1945 » |
| 40. | Un contrat passé entre la ville et l'association Olympio pour l'organisation de 4 animations de prévention à l'école B. Malon élémentaire le 6/06/2019  |
| 41. | Un contrat passé entre la ville et Mme PACHERE-BASSEUX pour sa prestation le 24 mars 2019 lors du concert « le Classique, c'est fantastique ! » à l'Hôtel de Ville                                |
| 42. | Un contrat passé entre la ville et Mme Aegine SEIGNEURIN pour sa prestation le 24 mars 2019 lors du concert « le Classique, c'est fantastique ! » à l'Hôtel de Ville                              |
| 43. | Un contrat passé entre la ville et Mme Claire DUMAS pour sa prestation le 24 mars 2019 lors du concert « le Classique, c'est fantastique ! » à l'Hôtel de Ville                                   |
| 44. | Un contrat passé entre la ville et Mme Yasmina BELKHITER pour sa prestation le 24 mars 2019 lors du concert « le Classique, c'est fantastique ! » à l'Hôtel de Ville                              |